



PAD

POINT D'ACCÈS AU DROIT



ACCUEILLIR
ÉCOUTER
INFORMER
ORIENTER



Qu'est-ce que le Point d'accès au droit (PAD) ?

Le PAD est un lieu d'accueil gratuit, permanent et confidentiel, permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et obligations aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs.

Ses missions

- > Informer sur les droits en matière de logement, de la famille, du travail, lutte contre les violences et les discriminations...
- > Orienter vers des organismes, services ou professionnels chargés de mettre en oeuvre ces droits par une consultation juridique (conciliateur, avocat, notaire, huissier...).
- > Aider pour accomplir les démarches administratives et assister dans la rédaction des courriers et actes juridiques.
- > Assister les personnes au cours des procédures non judiciaires.

Contact

- > Par téléphone : 01 30 87 22 26.
- > Sur place aux horaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
- > Par courriel : pad@saintgermainenlaye.fr
- > Demande de rendez-vous sur le site Internet de la Ville.

La coordinatrice, en fonction de votre demande, vous oriente vers un consultant et vous donne un rendez-vous.

Vous trouverez également des plaquettes d'informations sur les différents acteurs intervenant dans le domaine juridique ou social et sur les procédures spécifiques.

« J'ai un problème de nuisance sonore avec mes voisins »

« Je n'arrive plus à payer mon loyer »

LES PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

- > Les avocats
- > Les notaires
- > Les conciliateurs de justice
- > Le délégué du Défenseur des droits (défense des droits des usagers des services publics, lutte contre les discriminations...)
- > Les huissiers de justice
- > Les juristes du Centre d'information des droits des femmes et de la famille (CIDFF)
- > Les juristes de l'association ADIL 78 (problématiques liées au logement)
- > Les juristes de l'association CRESUS (dette, surendettement)
- > Les conseillères conjugales et familiales et les médiatrices familiales de l'association Alternative 78 (accueil conflits familiaux et lieu écoute violences)
- > Les médiateurs de l'association APME (Association père-mère-enfant médiation)
- > L'écrivain public (aide à la rédaction de courriers, dossiers administratifs, dossiers d'aide juridictionnelle)
- > Les conseillers d'UFC-Que choisir (défense des consommateurs)

« À qui s'adresser en cas de violence conjugale ? »

« Je viens d'être licencié, quels sont mes droits ? »

« Que faire avec un enfant difficile ? »

« Quelles sont les obligations dans un contrat de bail ? »

